

Extrait d'acte de naissance

Placements en bourse

Mis à jour le 27 novembre 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Comment effectuer un placement financier ? Quels types de produits existent ? L'Autorité des marchés financiers (AMF) met à disposition sur son site internet des pages et des documents à télécharger sur ce que vous devez connaître avant d'investir et sur le suivi de vos placements.

Liens externes

Avant d'effectuer un investissement en bourse, il est nécessaire d'être informé sur les droits et devoirs de l'épargnant ainsi que sur les frais liés aux placements. Il est aussi utile de connaître les outils permettant de trouver des informations sur les sociétés de gestion, les organismes de placement collectif (OPC) et les sociétés cotées.

Ce qu'il faut savoir avant d'investir

Pour décider quel placement effectuer, il est nécessaire de connaître les différents types de produits financiers (action, obligation, OPCVM, SCPI, etc.)

Vos investissements (types de produits, supports, marchés)

Services et formulaires en ligne

- **Base des décisions et informations financières (BDIF)**
 - Téléservice
-

Base des produits d'épargne et des sociétés de gestion (GECO)

- Module de calcul

- **Recherche dans le registre des agents financiers (Regafi)**

- Module de calcul

Voir aussi...

- **Investissements en bourse (particuliers)**

Où s'adresser ?

Assurance Banque Épargne Info Service

- Pour s'informer

Informations sur les démarches et les relations contractuelles dans le domaine de l'assurance, de la banque et de l'épargne

Par téléphone

0 811 901 801

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Par courrier

ABE Info Service

61 rue Taitbout

75436 Paris Cedex 09

Par messagerie

Via le [formulaire de contact](#)

Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

- En cas de litige avec votre conseiller financier ou avec une société cotée

Si vous rencontrez une difficulté avec un intermédiaire financier ou une société cotée, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF.

Attention : avant d'adresser votre réclamation, assurez-vous que votre demande relève du champ de compétence de l'AMF. Pour vous en assurer, vous pouvez contacter Épargne Info Service.

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)

Par courrier

Médiateur de l'Autorité des marchés financiers

17 place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02

Votre banque

- Pour s'informer et effectuer un placement

Votre assureur

- Pour s'informer et investir dans un OPCVM





***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F2369>